



DECHETS COMPOSTABLES

Les personnes ayant de gros volume de déchets verts à éliminer sont priées de les acheminer directement à la compostière de Cossonay (Route de la Sarraz). Au préalable, il conviendra de requérir auprès du Municipal, M. Serge Cretegny, un bon de dépôt, vous donnant accès au site et à la prise en charge de vos déchets.

DECHETS MENAGERS

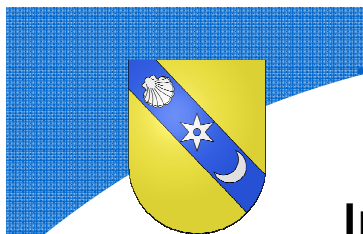
A partir du **1er mars 2013** deux points de collecte pour les déchets ménagers seront aménagés dans le village aux emplacements suivants :

- ⇒ Point 1. : dans le parking souterrain de l'administration communale.
- ⇒ Point 2. : au Chemin de Mont-Borney, à côté des containers



Les déchets sont entreposés dans un tonneau, qui sera stocké dans un caisson en bois. Nous vous recommandons de bien vouloir refermer avec soin le contenant après le dépôt de vos déchets. Le ramassage sera effectué à raison d'une fois par semaine durant la période estivale et une fois par quinze jours durant l'hiver.

Nous vous remercions d'accorder une attention particulière aux recommandations de l'entreprise collectant ces déchets, voir feuille annexée.



Instruction collecte de déchets de ménage

CE QUI EST AUTORISE



restes de repas



marc de café
(sans filtre)



épluchures, coquilles d'œufs



fleurs coupées



pains et confiserie

DECHETS NON AUTORISES



sacs biodégradables
& litières pour chat



coquillage



os et carcasses